

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

CANTON

ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Novembre 1946

OBJET :

ASSURANCE Ré-
ponsabilité
Civile

L'an mil neuf cent quatre-vingt six, le vingt-neuf du mois
d'Novembre, le Conseil Municipal de ROYAN
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI ch. Maire, en session | ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Nov. 1946.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

16

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAZONI Charles, Veyssière,
Rochederreux, Massoux, Julien, Le Parizet, MM.
Baudet, Chollet, Boulérne, Jeancier, Gounil,
Savignac, Grussenmeyer, Domecq, Bouchet, Cha-
zeau, Prugnaud, Conge.

Absents : MM. elle Rikosky, M. Simon, Arrivé
Thomas, Cousinet, Ollivier, Péraudeau, Prot

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Conge, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

LE CONSEIL ACCEPTE

l'avantage de 8.658 Frs de la police "Responsabi-
lité civile" n° 291.840 établi par la Compagnie
d'assurance "L'Europe"

Signature
du Maire du 14.1.1870.

Fait et délibéré à **ROYAN**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents**

Si la vte a eu lieu un
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1881).

Mentionner à la suite
la cause qu'elles a empêchées
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

N'ont pas signé : MM.



Pour extrait conforme :
Le Maire,

A handwritten signature in ink, appearing to read "M. le Maire".